



COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du Vendredi 8 Novembre 2019**

Le vendredi 8 novembre 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL**, Maire.

Étaient présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Rosario RAFFELE.

Était excusée : Delphine RICHARD

Frédéric DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 Août 2019.

1 – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODIFICATION DE LA PÉRIODICITÉ DE VERSEMENT

Le Maire rappelle la délibération n° 2016-28 du 25 novembre 2016, instaurant le RIFSEEP et la délibération modificative n° 2018-30 du 02 octobre 2018. Afin de pouvoir verser une prime en fin d'année à la secrétaire de mairie, il y a lieu de modifier la périodicité du versement du RIFSEEP et notamment la partie IFSE comme suit : 1/12ème pour partie mensuellement et le solde au mois de décembre.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la modification de périodicité de versement du RIFSEEP partie IFSE, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNAL ANNÉE 2019

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint informe que la somme votée au budget concernant les intérêts des emprunts n'est pas assez élevée. De même pour les frais de publication liés à l'enquête publique pour la modification du PLU. Afin de pouvoir procéder au règlement de ces créances, il convient donc de voter une Décision Modificative portant le n° 2, comme suit :

Budget Communal 2019

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 [charges à caractère général]		Chapitre 66 [charges exceptionnelles]	
Compte 615231 (Voirie)	- 2.000,00 €	Compte 66111 (Intérêts réglés à l'échéance)	+ 2.000,00 €
Total	- 2.000,00 €	Total	+ 2.000,00 €

Chapitre 011 [charges à caractère général]		Chapitre 20 [Immobilisations Incorporelles]	
Compte 615231 (Voirie)	- 2.500,00 €	Compte 202 (Frais doc. Urbanisme, numérisation)	+ 2.500,00 €
Total	- 2.500,00 €	Total	+ 2.500,00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative n° 2 par le virement de crédits tel que présenté ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – VENTE DE LA REMISE COMMUNALE – MODIFICATION DES ACQUÉREURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-14 du 28 juin 2019, validant la proposition d'acquisition du bien communal dit "remise communale" dans son état, de Monsieur Dominique PEREIRA DOS SANTOS au prix de 3.200,00 € (trois mille deux cents euros), celui-ci demande à ce que l'acte de cession soit libellé à son nom et à celui de sa compagne Madame Audrey GIROD, aussi, il y a lieu de modifier la délibération de cession dans ce sens.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'acquisition de la remise communale par Monsieur Dominique PEREIRA DOS SANTOS et Madame Audrey GIROD au prix de 3.200,00 €, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – CRÉATION DE DEUX AIRES DE JEU – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES, AUTORISATION D'ENGAGER LA DÉPENSE SUR LE BUDGET 2019, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FDEC ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉBUTER LES TRAVAUX PAR ANTICIPATION DE LA SUBVENTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de sa séance du 28 juin 2019, il a approuvé le projet de création d'une aire de jeu dans le pré derrière la salle communale Le Préau et la mise en place de cages de foot dans le terrain communal dit "de la Vogue". Aujourd'hui, il y a lieu de finaliser ce projet par le lancement d'une consultation des entreprises pour la fourniture et la pose des jeux de plein air, d'engager la dépense sur le budget 2019 et de demander la subvention la plus élevée possible dans le cadre du FDEC.

Le Maire remercie le Groupe de Travail qui a été très réactif sur ce dossier, et félicite Gilles COGNET pour les plans qu'il a établis et qui ont grandement aidé à prendre les décisions justes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le lancement de la consultation des entreprises, d'engager la dépense sur le budget 2019, demander la subvention la plus élevée possible dans le cadre du FDEC, de demander l'autorisation de débiter les travaux par anticipation de la subvention, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 – INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA RODP chantiers (ROPDP) SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDES, par son courrier du 23 août 2019 dans le cadre de la RODP, demande à la commune de délibérer pour 2020 afin d'instaurer le principe de la RODP chantiers, redevance déjà perçue par la commune de Planaise à hauteur du plafond réglementaire s'appliquant aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, soit 209,00 €, montant versé par ENEDIS.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la ROPDP chantier, de fixer le mode de calcul à hauteur du plafond réglementaires pour les communes de – de 2000 habitants, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

6 – ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ POUR 2019 À 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan de formation mutualisé a été approuvé par le Comité Technique Paritaire le 9 juillet 2019. Ce plan de formation mutualisé permet à notre commune de répondre aux obligations de formation des agents mais également de bénéficier d'une offre de formation adaptée à nos besoins et au plus près de notre territoire, de plus, les agents seront prioritaires pour l'accès aux stages de formation organisés par le CNFPT.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021, d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

7 – APPROBATION DU PROJET DE FUSION DES SYNDICATS DES EAUX DE CHAMOUX SUR GELON ET DE LA ROCHETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral PREF-DCL-BIE-2019-27 du 10 octobre 2019 portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI constitué par la fusion du syndicat intercommunal (SI) à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du SI à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux sur Gelon, à ce titre le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal de Planaise sur le projet de périmètre arrêté. Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens, les services et les possibilités d'interconnexion des réseaux,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de fusion des deux syndicats et son périmètre, d'approuver le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Marie-Jo SALOMON, demande ce qu'il adviendra du personnel des entités ainsi regroupées ?

Frédéric DUBOIS et Michel VEILLET, délégués titulaires au SIAE de Chamoux, expliquent que le personnel complet restera.

La gestion administrative se fera sur Chamoux sur Gelon, tandis que les services techniques seront maintenus sur chacun des sites. Ils informent également d'un projet de deux citernes de 700 m³ sur Hauteville.

8 – DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE PLANAISE DANS LE NOUVEAU SYNDICAT DES EAUX DE CHAMOUX – LA ROCHETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation, par la délibération précédente, du projet de fusion des Syndicats des eaux de Chamoux sur Gelon et de La Rochette, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune de Planaise au sein de ce nouveau syndicat.

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués en place sur le SIAE de Chamoux sur Gelon, à savoir :

- ✓ Délégués titulaires : Michel VEILLET et Frédéric DUBOIS
- ✓ Délégués suppléants : Jean-Paul RATEL et Jean RAFFIN

Et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

9 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 19 septembre 2019, l'ensemble des délégués a décidé de faire adopter par délibération de tous les conseils municipaux, le refus de transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint propose donc au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie avant le 1^{er} janvier 2026 et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Marie-Claude VEYRET demande s'il est obligatoire de transférer cette compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2026 ?

Jean RAFFIN répond que oui, c'est la loi qui impose cette date.

10 – FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2019

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 19 septembre 2019, celui-ci a fixé les attributions de compensation définitives et provisoires pour 2019 et 2020 à savoir :

- ✓ Attribution définitive pour 2019 : 72.002,00 €
- ✓ Attribution provisoire pour 2020 : 72.002,00 €

Les attributions de compensation pour 2019 avaient été déterminées selon la procédure de révision dite "libre".

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de la révision libre des attributions de compensation, d'approuver le montant d'attribution de compensation définitive pour 2019, d'approuver le montant d'attribution provisoire pour 2020 et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

11 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE – STATUTS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 19 septembre 2019, celui-ci a validé deux modifications statutaires portant sur

- ✓ La restitution de la compétence IRVE (gestion des bornes de recharge des véhicules électriques) aux communes afin que celles-ci puissent la confier directement au SDES
- ✓ La prise de compétence sur le réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.2224-38 du CGCT que sur le périmètre de ses communes membres où la nappe phréatique de l'Arc est présente

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Cœur de Savoie applicables au 1^{er} janvier 2020 et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

12 – VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU BUREAU DE POSTE À CHAMOIX SUR GELON

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 19 septembre 2019, celui-ci a exprimé le vœu que les horaires d'ouverture au public du bureau de poste de Chamoux sur Gelon soient maintenus. Le Conseil Communautaire souhaite que les communes membres soutiennent à leur tour ce vœu.

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint propose au Conseil Municipal d'adopter le vœu ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

13 – VŒU CONCERNANT LA RÉFORME DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES EN SAVOIE

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 19 septembre 2019, celui-ci a présenté la nouvelle organisation projetée pour les services de la DDFIP en Savoie :

- ✓ 4 postes comptables seulement en Savoie, avec la fermeture des Trésoreries de Montmélian et de La Rochette, le comptable public des collectivités de Cœur de Savoie devenant la Trésorerie d'Albertville,
- ✓ La présence d'un cadre des Finances publiques à Montmélian pour les besoins en conseil des collectivités et établissements publics du territoire,
- ✓ Un conseil auprès des usagers situés dans les MSAP du territoire, dans le cadre de permanences (ou directement par les agents des MSAP),
- ✓ L'encaissement des liquidités (paiement en espèces par les contribuables ou versement des régisseurs de recettes) par des commerçants du territoire ayant conventionné avec l'État.
- ✓

Eu égard à la taille du territoire (près de 40.000 habitants), au nombre de collectivités conséquent (la Communauté de communes, le CIAS, 41 communes et leurs CCAS, les EHPAD de Montmélian, Valgelon La Rochette et Saint-Pierre d'Albigny et plusieurs syndicats intercommunaux), le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

- ✓ Regrette la fermeture annoncée des postes comptables sur les territoires,
- ✓ Soutient à l'inverse que le maintien des Trésoreries sur le territoire Cœur de Savoie est une nécessité et demande la révision du projet de la DDFIP en ce sens,
- ✓ Propose par ailleurs d'accueillir sur son territoire un des services de la DDFIP (contrôle fiscal, service foncier ou tout autre service susceptible d'être déconcentré), et motive son offre par sa capacité réelle à proposer des espaces fonciers ou des espaces de bureaux existants disponibles à proximité d'une gare et pouvant accueillir un service de 50 salariés ou plus,
- ✓ Demande à ce que l'avis des élus locaux soit sollicité avant toute fermeture de services.

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint propose au Conseil Municipal d'adopter le vœu ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

14 – AUTORISATION AU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Le Maire rappelle qu'afin de faciliter le mandatement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020 avant le vote du budget primitif 2020, il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2019.

BUDGET COMMUNAL :

Chapitre	BP 2019	25 %
20 : immobilisations incorporelles	5 000 €	1 250 €
21 : immobilisations corporelles	25 704 €	6 426 €
23 : immobilisations en cours	205 000 €	51 250 €
Total	235 704 €	58 926 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations :

- Attributions de compensation définitives 2019 et provisoires 2020 – état détaillé
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif – exercice 2018
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif – Service Régie exercice 2018
- Rapport annuel sur la Qualité et le Prix des services de l'eau potable – Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau de la Rochette – année 2017
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Syndicat d'Adduction d'Eau de Chamoux – exercice 2018

- Programme d'actions, chiffrage et financements (mise à jour du 08/10/19) - Syndicat d'Adduction d'Eau de Chamoux
- SIBRECSA – Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets
- SIBRECSA – Programme Local de Prévention – Rapport annuel 2018

Les documents relatifs aux points exposés ci-dessus ont été transmis à chacun des Conseillers Municipaux.

- Travaux au Cimetière : réalisation de l'ossuaire et récupération des concessions abandonnées, débuteront courant novembre.

Marie-Claude VEYRET informe qu'elle a contacté les familles SALOMON et GIRARD-MADOUX qui ont donné leur accord, mais ces familles récupéreront les équipements funéraires.

- Travaux monument aux Morts : réfection de la dalle et de la rambarde, travaux terminés.
- Une vitre de l'abribus de l'entrée du village a été brisée. Une vitre a été commandée pour 492,00 €.
- Un locataire a pris possession du logement vacant au-dessus de la mairie, le 18 octobre 2019.
- L'entreprise Charpente du Val Gelon devrait fermer définitivement pour la fin de l'année.
- L'enquête publique relative à la Modification n° 2 et la modification du zonage d'assainissement du PLU débute mardi 12 novembre 2019.
- Un chien errant très méchant déambule sur le village, c'est le même chien que l'an dernier qui avait mordu un administré et fait peur à plusieurs adultes et enfants, à l'époque un courrier avait été adressé au propriétaire. Le Maire demande aux administrés de l'informer par écrit s'ils sont confrontés à ce chien, afin que la mairie puisse engager une action pour faire cesser ce problème récurrent.

La séance est levée à 21h05

Le Maire,
Jean-Paul RATEL

Le Secrétaire de Séance
Frédéric DUBOIS

*Absent de Planaise, Monsieur DUBOIS
A donné son accord par courriel le 13/11/2019*